

## **Pourquoi adhérer à l'ANSFL via votre association locale ?**

### **Une association pour les sages-femmes libérales :**

L'ANSFL est la seule association qui représente et soutient les sages-femmes libérales en France.

Forte de plus de 1000 adhérentes, son poids auprès des institutions est réel: Ministère de la santé via le Conseil National Professionnel (CNP), Direction de l'offre des soins (DGOS), Conseil National de l'ordre des sages-femmes,...

Notre présence et participation aux multiples travaux en cours est indispensable afin de faire connaître, comprendre et défendre la spécificité de l'exercice libéral. Ces différentes instances font des choix pour l'ensemble des sages-femmes et la parole des libérales se doit d'être entendue.

### **Un organisme de formation :**

L'ANSFL est également un organisme de formation qui propose des formations de sage-femme à sage-femme, basées sur une expérience et une expertise de terrain singulières. Connaissant les enjeux financiers de l'exercice libéral, nous portons attention à ce que nos formations restent abordables pour nos adhérentes, qui bénéficient d'un tarif préférentiel. Loin de s'orienter vers un commerce ou d'importants bénéfices, notre objectif est avant tout de défendre et promouvoir un mode d'exercice particulier qui n'est toujours pas reconnu à sa juste place ni valeur.

Nos **formations** sont agréées **QUALIOP** et permettent une prise en charge **FIF-PL**.

L'adhésion vous donne également un accès illimité à **Une série documentaire** disponible sur notre site sur la naissance physiologique tournée lors d'une formation donnée par **Jacqueline Lavillonnière**

**Un colloque annuel**, à tarif réduit pour les adhérentes.

### **Des outils de communication :**

#### **- La Lettre :**

Cette revue, destinée à faire du lien entre les adhérentes, apporte de l'information sur notre profession, de la réflexion sur notre métier et son sens, et enfin informe sur la vie de l'association elle-même.

L'ANSFL regroupe une grande diversité de sages-femmes tant dans leurs pratiques que dans leur façon d'exercer (cabinet isolé, cabinet de groupe, collaborations entre sage-femmes ou travail pluridisciplinaires, exercice global, semi global, échographistes,...). Nous nous adressons à l'ensemble de ces collègues sans distinction.

Le comité de rédaction choisit un thème pour chaque numéro et le décline sous plusieurs angles : médical, pratique, vécus, questionnement sociologique voire philosophique, afin de nous nourrir de ces interrogations et expériences diverses. Chacun.e peut participer à cette revue qui vit et s'enrichit par et pour nos adhérent.e.s !

Elle donne également accès à un partage d'articles de la revue « prescrire » à laquelle l'ANSFL adhère pour ses adhérentes.

Nous souhaitons développer une rubrique «vie des associations locales» pour que chaque association puisse se présenter, partager son expertise de terrain, les actions organisées, ses solutions, ainsi qu'une rubrique «la parole aux étudiant.e.s», qui aura pour objectif de porter la voix des étudiant.e.s sages-femmes.

- Le site :

C'est la visibilité de l'ANSFL et donc des sages-femmes libérales pour le grand public. Il est mis à jour très régulièrement par les bénévoles de l'ANSFL. Y sont publiés des articles sur l'actualité de la profession, une veille scientifique et des communiqués de presse engagés.

Chaque adhérent a un espace personnel lui permettant d'être référencé individuellement sur une carte de France et d'avoir accès à un répertoire de **petites annonces** pour aider à trouver une collaboration, un remplacement, un cabinet, etc... Nous répondons également aux questions concernant l'exercice libéral en répondant au mail « contact ».

- Le podcast :

Le podcast «les cigognes ne livrent pas les bébés» permet de faire connaître le travail des sages-femmes auprès de tous.

-Des affiches et des flyers :

Pour promouvoir les compétences des sages femmes, le parcours de soin et des informations pour la population

- Le groupe Facebook de discussion des adhérents :

Pour échanger sur votre quotidien, vos difficultés mais aussi tout ce qui fait la richesse de notre pratique.

Nous sommes aussi sur les réseaux sociaux : Instagram, Facebook, X... N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les principales actualités de l'ANSFL.

- **La communication avec les associations locales** :

L'ANSFL invite des représentants des associations locales à une rencontre annuelle au moment de notre AG.

Un membre bénévole de l'ANSFL peut également se déplacer ou intervenir en visio lors de vos assemblées générales pour répondre à vos questions.

Adhérer à l'ANSFL, et donc régler sa cotisation une fois par an, vous permet donc d'accéder à de nombreux avantages personnels (tarifs préférentiels, accès à l'actualité de notre profession, visibilité sur le site...).

C'est aussi un acte militant pour notre mode d'exercice.

Nous restons à votre disposition pour toute question.